

L'ATELIER RECHERCHE SON TRÉSORIER

.....

Désigné comme l'organe responsable des comptes de l'association, le trésorier assure la gestion de ses comptes, c'est-à-dire :

- Gérer les différents encaissements (inscriptions, ateliers, festival..)
- Faire le suivi des dépenses et classer les pièces justificatives y afférentes
- Classer et archiver les documents
- Sécuriser les mouvements de fonds et les flux financiers : dépenses, remboursements de frais, investissements, salaires, etc.
- Gérer le compte bancaire et jouer le rôle d'interlocuteur auprès de la banque
- Gérer les relations financières en interne et avec les tiers
- Produire et diffuser l'information financière
- Participer à l'élaboration des dossiers de demande de subvention, notamment le budget prévu pour chaque activité
- Établir les comptes annuels et le rapport financier
- Fournir les fonds de caisse aux différentes manifestations
- Faire les devis pour différentes manifestations, en assurer la facturation
- Enregistrer les écritures de trésorerie et comptables dans les logiciels dédiés.
- Travailler en relation avec la trésorière adjointe qui assure la gestion RH des différents intervenants (contrats, suivi des heures et paies)